

PREVICUR ENERGY

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

PREVICUR ENERGY

Code GIFAP: SL (concentré soluble) 530 g/l de propamocarbe et 310 g/l de fosétyl

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide pour la protection des cultures légumières et florales contre pythium, phytophthora et mildious.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 10A rue de la Voie Lactée 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

France / Tel.: 04.78.64.32.64 / Fax: 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon:

• règlement 1272/2008/CE et ses adaptations au progrès technique

Classe et catégorie de danger Mention de danger

Sensibilisation cutanée, cat. 1 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

2.2. Eléments d'étiquetage Pictogrammes SGH



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé

humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

- Prévention

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 : Én cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes

d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres pour limiter les risques d'eutrophisation.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids (p/p)	N° CAS	Nom chimique		
1	47,32	24579-73-5	Propamocarbe : Propyl hydrochloride	3-(dimethylamino) propylcarbamate	
2	27,68	15845-66-6	Fosétyl : Aluminium tris-O-ethyl phosphonate		
Numéro	N° CE	Inscrit Annexe I	Pictogramme(s) de danger	Mention(s) de danger	
			Règ. 1272/2008	Règ .1272/2008	
1	/	/	SGH07	H317	
2	/	/	SGH05	H318	

Date de révision : 21/12/2016 Page 1 de 7

Numéro de version : 6 (Date de la version précédente : 11/07/2014 ; version n° 5)

PREVICUR ENERGY



4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir

un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

Inhalation Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

Peau Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et

abondamment au savon et à l'eau.

Yeux Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire

pour assurer un rinçage complet. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un

ophtalmologiste.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient,

rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une allergie cutanée peut apparaitre.

Les symptômes suivants peuvent apparaître : léthargie, ataxie, spasme, effet sensibilisant local.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques: bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.

Traitement : un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Contre-indication : atropine. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis.

Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction.

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion de l'emballage peut engendrer les produits de décomposition suivants : Acide chlorhydrique (HCI), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes de phosphore, Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Refroidir les conteneurs menacés à une distance prudente et neutraliser les fuites de vapeurs avec de l'eau.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection et un

vêtement de protection approprié. Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

Pour les secouristes : Eviter le contact avec la peau et les yeux, porter des gants de protection (nitrile),

et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'ignition.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel ou sciure. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

Date de révision : 21/12/2016 Page 2 de 7 Numéro de version : 6 (Date de la version précédente : 11/07/2014 ; version n° 5)



PREVICUR ENERGY

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser gu'après un nettoyage complet.

Prévention des incendies et explosions

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé et étiqueté, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié : PEHD (polyéthylène haute densité).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis.

Composants	N° CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Base
Propamocarbe	24579-73-5	1,1 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Occupational Exposure Standard Bayer CropScience = Valeur limite interne pour l'exposition professionnelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Assurer une ventilation adéquate. Au champ, éviter l'exposition au brouillard de

pulvérisation.

Protection individuelle : Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final

doit se référer aux indications de l'étiquette.

Respiratoire Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée

pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

Mains Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm).

Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protections conformes à la norme

EN166.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques.

L'opérateur doit porter :

Yeux

• Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec un traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Port de masque de protection certifié norme EN166 sigle 3 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine:

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec un traitement déperlant ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Date de révision : 21/12/2016 Page 3 de 7 Numéro de version : 6 (Date de la version précédente : 11/07/2014 ; version n° 5)

PREVICUR ENERGY



Si application avec tracteur sans cabine:

- Combinaison de travail cotte en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 gim2 avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Port de masque de protection certifié norme EN 166 sigle 3.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 :
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 glm2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Port de masque de protection certifié norme EN 166 sigle 3.
- Pour protéger le travailleur :

Porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 glm2 ou plus avec traitement déperlant.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide

Couleur Incolore à jaune clair Odeur Sans odeur Non déterminé

6 - 7,5 à 100 % (23°C)

Point de fusion / point de congélation Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle

Seuil olfactif

d'ébullition Non déterminé Point d'éclair > 120°C à 1,013 hPa Taux d'évaporation Non déterminé Inflammabilité (solide, gaz) Non déterminé Limites supérieures/inférieures Non déterminé

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur Non déterminé Densité de vapeur Non déterminé

env. 1,12 g/cm3 (20°C) Densité relative Densité apparente Non déterminé Solubilité dans l'eau Complètement miscible

Non déterminé Coefficient de partage n-octanol/ eau

> Propamocarbe : Log $P_{o/w} = 0.84$ Fosétyl: Log $P_{o/w} = -0.70$

300°C Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non déterminé Viscosité dynamique Non déterminé 36,9 mm²/s à 40°C Viscosité cinématique

Propriétés explosives Non explosif (92/69/CEE, A.14; OCDE 113)

Propriétés comburantes Non déterminé

9.2. Autres informations

Densité relative de la vapeur (air = 1) Non déterminé

59 mN/m à 20°C (solution à 1% dans eau distillée) Tension de surface

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et la lumière du soleil directe. Tenir éloigné des flammes.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu. Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

Date de révision : 21/12/2016 Page 4 de 7 Numéro de version : 6 (Date de la version précédente : 11/07/2014 ; version n° 5)

PHILAGRO INNOVER EN CONFIANCE

PREVICUR ENERGY

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom PREVICUR ENERGY

Toxicité aiguë

 DL_{50} Voie orale Rat : > 2000 mg/kg DL_{50} Voie cutanée Rat : > 2000 mg/kg

Voie inhalatoire, 4h Rat: > 2, 27 mg/l (concentration atmosphérique maximale atteignable)

Irritation

Peau Lapin : non irritant Yeux Lapin : non irritant

Sensibilisation Souris: sensibilisant (OCDE 429, stimulation locale des ganglions lymphatiques,

ELGL)

Autres informations toxicologiques

Propamocarbe (substance active) -Toxicité à dose répétée : négatif

- Mutagénèse : négatif (études in vitro et in vivo)

- Cancérogénicité : négatif (étude chronique voie orale rat et souris)

- Toxicité pour la reproduction : négatif (étude 2 générations chez le rat)

- Toxicité pour le développement : positif mais seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets observés sont liés à la toxicité

maternelle

Fosétyl aluminium (substance active)

-Toxicité à dose répétée : négatif

- Mutagénèse : négatif (études in vitro et in vivo)

- Cancérogénicité : négatif (étude chronique voie orale rat et souris)

- Toxicité pour la reproduction : négatif (étude 2 générations chez le rat)

- Toxicité pour le développement : négatif

La classification du mélange est donc requise pour la sensibilisation par contact avec la peau (H317).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom PREVICUR ENERGY

 $\begin{array}{lll} \textbf{Poisson} & \textbf{Toxicit\'e aigu\"e, CL}_{50}\text{-96h } \textit{(Oncorhynchus mykiss)} :> 98 \text{ mg/l} \\ \textbf{Daphnies} & \textbf{Toxicit\'e aigu\"e, CL}_{50}\text{-48h } \textit{(Daphnia magna)} :> 97 \text{ mg/l} \\ \textbf{Algues} & \textbf{Toxicit\'e aigu\"e, CE}_{50}\text{-72h } \textit{(Raphidocelis subcapitata)} :> 97 \text{ mg/l} \\ \end{array}$

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom Propamocarbe (substance active)

Dégradation biotique Rapidement biodégradable

Hydrolyse > 365 jours à 25°C et 50°C (pH de 4 à 9)

Photolyse Pas de dégradation après 92h à 20°C. Stable à 24°C et à pH 4 à 5

Nom Fosétyl aluminium (substance active)

Dégradation biotique Rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom Propamocarbe (substance active)

Non bioaccumulable

Nom Fosétyl aluminium (substance active)

Non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Nom Propamocarbe (substance active)

 $K_{oc} = 719$

La substance est donc assez mobile dans le sol.

Nom Fosétyl aluminium (substance active)

 $K_{oc} = 0,1$

La substance est donc très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

Date de révision : 21/12/2016 Page 5 de 7 Numéro de version : 6 (Date de la version précédente : 11/07/2014 ; version n° 5)



13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Code d'élimination des déchets : 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID Transport fluvial : ADNR Transport maritime : IMO / IMDG Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

Exempté

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Exempté

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Exempté

14.4. Groupe d'emballage

Exempté

14.5. Dangers pour l'environnement

Exempté

14.6. Précautions particulières à prendre

Exempté

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : aucun.

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Maladies professionnelles : Tableau 65 - lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : sections 8 et 13. Les autres sections ont été modifiées de façon mineure.

Source des données : FDS ref. RT_PREVICUR ENERGY

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route CAS : Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)

CE₅₀: Concentration moyenne efficace CL₅₀: Concentration létale moyenne

DL₅₀ : Dose létale moyenne

 DT_{50} : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 50 %

IATA : Association internationale du transport aérien

IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par "l'Association internationale du transport aérien" (IATA)

Date de révision : 21/12/2016 Page 6 de 7

Numéro de version : 6 (Date de la version précédente : 11/07/2014 ; version n° 5)



ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI: Instructions techniques par "l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale" (OACI)

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

Koc: Coefficient d'absorption

OCDE (ou OECD) : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT : Persistent Bioaccumulable et Toxique

PBT/vPvB : Persistante, Bioaccumulable et toxique/Très persistant et très bioaccumulable

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

TLV-TWA: Valeur limite d'exposition pondérée dans le temps

VLEP: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

Date de révision : 21/12/2016 Page 7 de 7 Numéro de version : 6 (Date de la version précédente : 11/07/2014 ; version n° 5)